

SEANCE DU
5 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
61

Date de convocation :
29 septembre 2023

Date d'affichage :
6 octobre 2023

OBJET :
**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés.**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 05 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Yohann CASSIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Christiane MATHOS
Mme Amélie GHULAM NABI
Mme PERRIN (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Jean PISSELOUP



Le rapporteur expose :

« En application du Décret 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention, gestion des déchets ménagers et assimilés et d'élimination des déchets, le Président de la Communauté urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2022 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Il a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 6 octobre 2023
et publié, affiché ou notifié le 6 octobre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

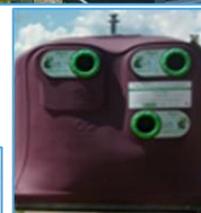
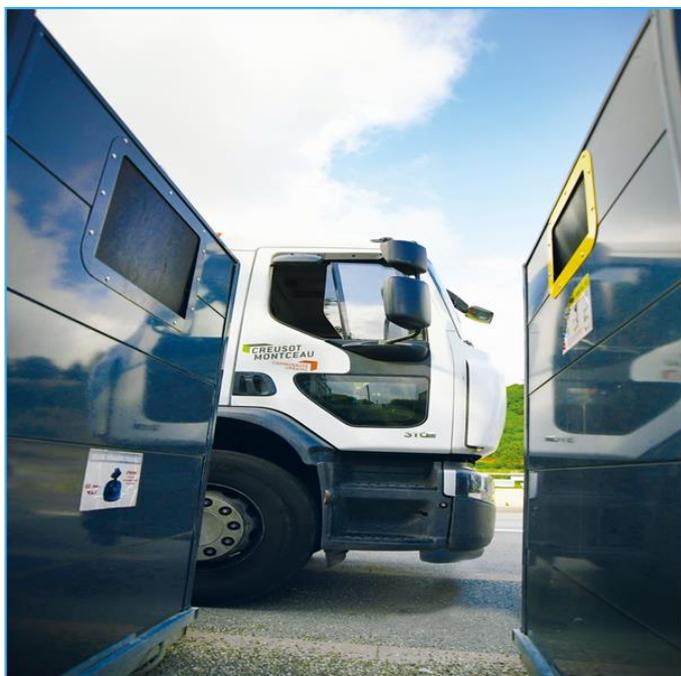


Table des matières

Préambule :	3
Chiffres clés 2022	4
1- Historique et compétences :	5
2- L'organisation de la direction	6
3- Rétrospective de l'année 2022 : les évènements qui ont marqué l'année	8
4- Prévention :	9
5- Les déchetteries	22
6- Le traitement des déchets collectés	25
7- Perspectives 2023	31
8- Le financement du service	32
9- Les éco-organismes qui nous soutiennent	33

Préambule :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à connaissance du public, des élus et administrations les indicateurs de l'activité déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Vos déchets, où vont-ils ?

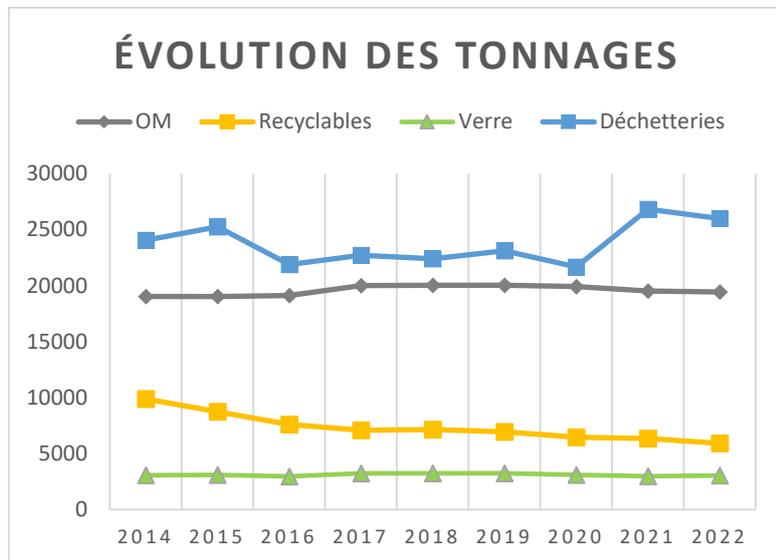


Chiffres clés 2022

584 kg/habitant/an de DMA* à un coût de 151 €**

*Déchets Ménagers et Assimilés

** Coût complet par habitant



Les apports de déchets verts et de gravats représentent 60% des tonnages reçus en déchetterie

En 2022 :

19 435 tonnes d'ordures ménagères (OMr) collectées en bacs noirs ou points de collecte de proximité

↗ +1 %

5 916 t d'emballages recyclables (CS) collectées en bac jaune ou points de collecte de proximité

↘ -6%

3 032 t d'emballages en verre collectés en colonnes ↗ +3%

25 995 t collectés dans les 5 déchetteries ↘ -2%

+12#

12 guides composteurs ont été formés et diplômés

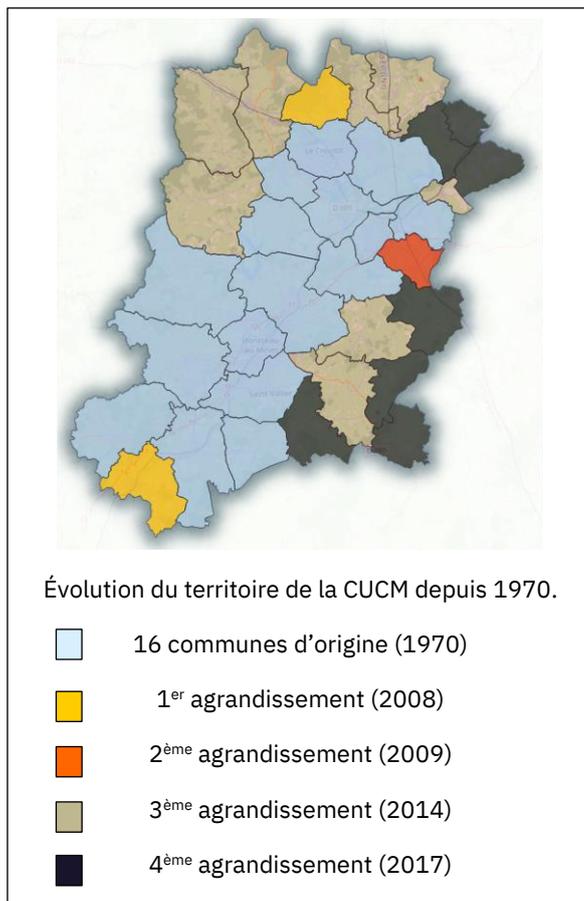
+ 102 composteurs vendus
+ 1 nouveau site de compostage collectif

1. Historique et compétences :

La communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM) rassemble aujourd'hui 34 communes autour de ses deux villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines pour une population municipale de 94 159 habitants pour l'année 2021 (*données Insee 2018*). La CUCM s'est constituée le 13 janvier 1970 (décret pris en conseil d'état), à une époque où aucun seuil de population n'était requis, ce qui fait d'elle la 6^e communauté urbaine créée en France avec ses seize communes fondatrices : Le Creusot, Montceau-les-Mines, les Bizots, Blanzay, le Breuil, Ciry-le-Noble, Écuisses, Montcenis, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines et Torcy.

- Le 1^{er} janvier 2008, Saint-Sernin-du-Bois et Gênelard rejoignent la CUCM.
- Le 1^{er} janvier 2010, Saint-Laurent-d'Andenay rejoint à son tour la CUCM. C'est également à cette période que la communauté urbaine, alors constituée de 19 communes fête ses 40 ans d'existence.
- Le 1^{er} janvier 2014, les communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne rejoignent la CUCM, portant à 27 le nombre de communes membres.
- Le 1^{er} janvier 2017, avec la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la CUCM est étendue aux communes d'Essertenne, Morey, Perreuil, Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Micaud et Saint-Romain-sous-Gourdon.

34 communes membres composent désormais la CUCM. La typologie de l'habitat sur le territoire est de type mixte rural.



La compétence ordures ménagères (collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés) fait partie des compétences historiques qu'elle assume depuis sa création. A partir du 1^{er} janvier 2023, la CUCM a délégué au SMET71 sa compétence de traitement des déchets. La communauté urbaine conserve la maîtrise des actions relevant de sa compétence :

- La collecte est en grande partie réalisée en régie directe avec du personnel communautaire,
- Les 5 déchetteries du territoire sont également gérées par du personnel communautaire.

En 2022, les ordures ménagères sont traitées dans l'usine communautaire située à Torcy. Construite en 1995 et innovante à l'époque, elle combine un traitement mécano-biologique d'une capacité de traitement de 20 000 tonnes/an et exploitée par l'entreprise Creusot-Montceau Recyclage (CMR) et un centre de tri des collectes sélectives. Celui-ci est d'une capacité de traitement de 11 000 tonnes/an, il traite entre 6 900 et 7 500 tonnes actuellement pour 2 clients. Le marché d'exploitation en cours jusqu'au 31/12/2022.

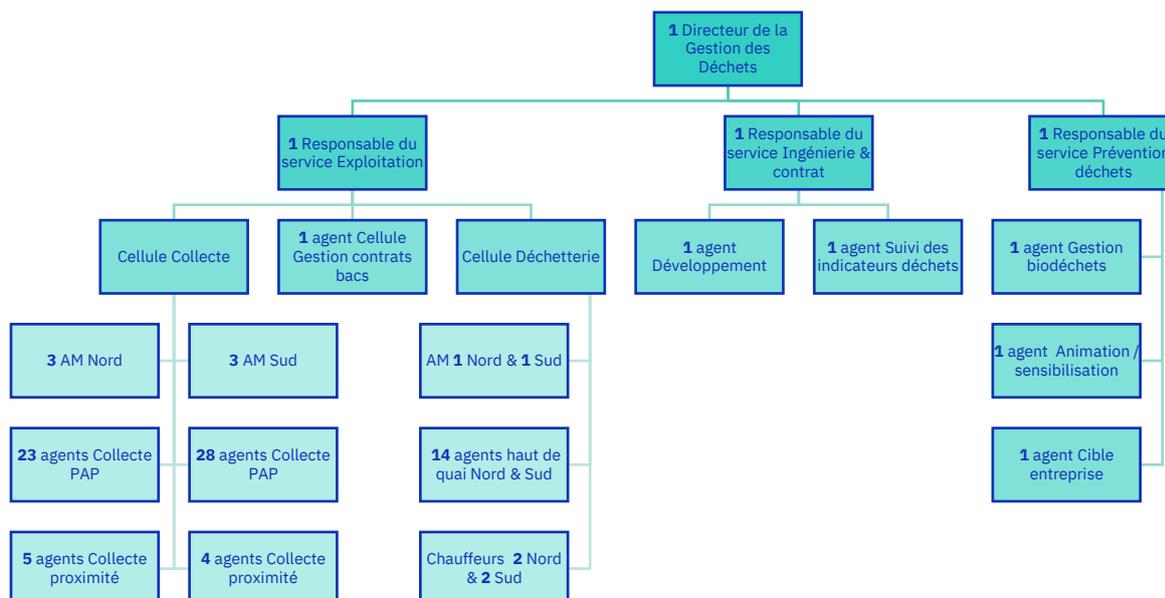
Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la communauté urbaine a développé une sensibilisation à la réduction à la source des déchets avec de nombreuses actions auprès des différents usagers (compostage broyage, appui aux communes pour la gestion des déchets verts, animations scolaire, commerces éco-engagés...).

2. L'organisation de la direction

Au sein du pôle Réseaux et Proximité, la direction de la gestion des déchets est organisée comme suit :

- Le service exploitation
- Le service ingénierie & contrat
- Le service prévention

96 agents font partie de la direction et sont répartis de la façon suivante :

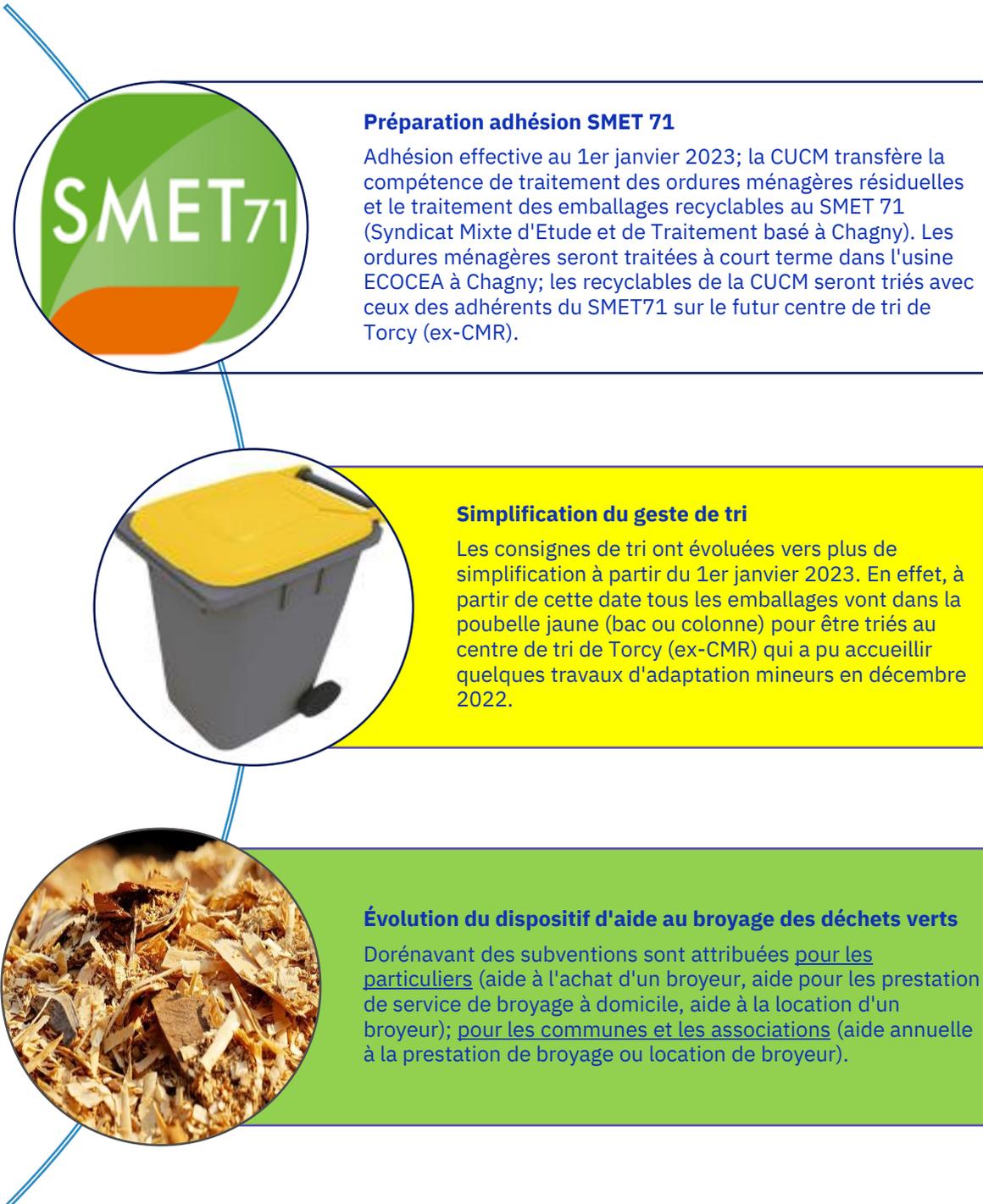


La collecte est une prestation partagée entre le service public et des prestataires de service.

Répartition 2022 :

Flux & contenants	Secteur géographique	Collecteur
OMr + Collecte Sélective en porte-à-porte -> Bacs noir / bac jaune	Toutes les communes	Régie
OMr + Collecte Sélective en point de proximité -> points aériens, enterrés & semi enterrés	Toutes les communes	Prestataire de service
Verre Conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés	Toutes les communes	Régie
Déchetteries	Marmagne, Ciry le Noble, Mary, Barrat-Lucy à Montceau et le Bois Morey à Torcy	Gestion du haut de quai en Régie Bas de quai (transport de bennes) prestataire de services ou régie

3. Rétrospective de l'année 2022 : les évènements qui ont marqué l'année



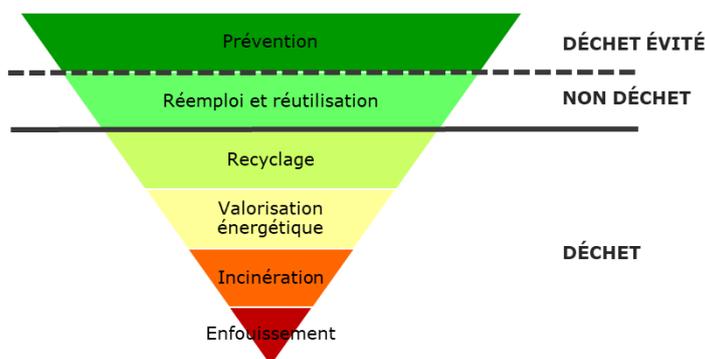
4. Prévention des déchets :

1- Un service dédié à la prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets.

La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi et de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits ».

La hiérarchie des modes de traitement indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la prévention des déchets est le mode de gestion à adopter en priorité car c'est celui qui est le plus économe en ressource. Viennent ensuite le réemploi, puis le recyclage, puis la valorisation énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge.



Si le recyclage gardera toujours son importance à l'avenir, avec le recyclage mécanique, organique ou chimique, à présent le défi est de développer davantage la prévention (écoconception des produits, non gaspillage, désencombrement, réemploi des équipements, etc.), le réemploi (réparation) et la valorisation matière (compostage, synergie industrielle).

Le service prévention des déchets de la CUCM, composé de 4 personnes, concentre principalement son activité sur le conseil et la formation, mais également sur l'aide à l'équipement (composteurs, broyeurs, etc.) et l'ingénierie de projets.

En 2022 le service a connu plusieurs mouvements :

- Début d'année compliqué avec 2 postes vacants sur 4
- Recrutement d'un Conseiller technique biodéchets au 1^{er} avril 2022
- Recrutement d'une Conseillère en gestion préventive des déchets au 1^{er} octobre 2022.

2- Les actions 2022 du service

Les actions du service se répartissent entre les projets et les animations, la plupart d'entre elles ont fait l'objet de publications dans la presse locale (Creusot infos, Montceau news, Journal de Saône-et-Loire).

1- Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Coordonnée par l'ADEME, la SERD a eu lieu du 19 au 27 novembre 2022. Plusieurs actions ont été mises en place par le service prévention des déchets :

→ Opération laisse parler ton cœur

Opération « Laisse parler ton cœur » pour le don de jouets en partenariat avec Ecosystem. Cette opération a permis de mettre en place 19 points de collecte sur 15 communes différentes et de collecter plus d'une tonne de jouets récupérés par Emmaüs pour être soit distribués ou revendus à prix solidaire

→ Opération « portrait de Répar'acteurs

Cette action menée en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) consiste à présenter des portraits d'artisans Répar'acteurs au public. 13 affiches ont été disposées sur le territoire, en déchetterie et sur les devantures des Répar'acteurs. Cette action a permis de mettre en avant les artisans de la réparation de notre territoire, de plus un portrait de Gustav'Électronique (réparateur à Montceau-les-Mines) a été proposé afin de mettre en valeur cette action, il est paru fin décembre sur la chaîne YouTube de la CUCM.

→ Conférence jardinage au naturel et jardin partagé suivi d'une disco soupe

La conférence (23/11/2022) a permis de présenter les dispositifs d'aide de la CUCM pour la réduction des déchets verts et la réutilisation du broyat localement comme structurant pour le compost ou comme paillis. La soirée s'est poursuivie autour d'une disco-soupe, proposée afin de poursuivre les échanges dans une ambiance conviviale.

→ Exposition urbaine sur les déchets

Des photos de l'exposition #365 Unpacked du photographe Antoine REPESSÉ sont proposées pour être affichées en extérieur sur un parcours de visite urbain pour sensibiliser le plus grand nombre. L'exposition était visible du 22/11 au 22/12/2022 aux lieux suivants :

- Grilles du Château de la Verrerie côté place Schneider au Creusot.
- Grilles extérieure de la Maison de l'Administration quai Jules Chagot à Montceau.

L'impact de cette action est difficile à évaluer, toutefois les retours exprimés sont positifs. Des classes ont organisées des visites de l'exposition.

Cette exposition a permis des questionnements des habitants (beaucoup de demandes d'information lors de l'installation). Cette action a aussi permis de sensibiliser via les réseaux (story, photos...)

→ Challenge Interservices « passe tes sapes »

Un challenge a été proposé à l'ensemble des services de la CUCM. Le but était de récupérer un maximum de textiles qui n'est plus utilisé (vêtements, linge de maison, chaussures) dans chaque service. Ces textiles sont ensuite pesés puis redonnés au Relais Bourgogne. Le classement a été établi en tenant compte de la moyenne du poids par agents dans le service.

Cette opération visait également à tisser du lien entre les services et au sein des services.

8 services ont participé soit environ 75 participants.

467.75 kg de textiles ont été collectés par le Relais de Bourgogne.

Malgré un temps restreint pour l'organisation de la SERD 2022, celle-ci connaît un bilan positif. Les actions

prévues ont toute pu être mise en place et ont permis au plus grands nombre d'assister et de découvrir une ou plusieurs actions.

De plus, cela a permis de donner de la visibilité au service prévention des déchets au-delà de la SERD 2022 grâce à la participation active du service communication. Plusieurs story sur les réseaux sociaux ont vu le jour ainsi que des articles sur le Creusot Info et sur le Journal de Saône-et-Loire.

2- Sac de pré collecte

Recherche de sacs à destination des habitants de la CUCM étant en PAV pour leur facilité le geste de tri. Les sacs retenus sont ceux de l'entreprise SOBAG de Blanzay. Ces sacs sont confectionnés sur le territoire. Ils seront mis à disposition des habitants dans l'année 2023 ; ils permettront de faciliter le geste aux habitants en leur apportant un outil leur facilitant le transport des déchets de leur domicile au PAV.

3- Kit à destination des organisateurs d'événements

Préparation d'un kit à destination des organisateurs d'événement. Celui-ci leur permettra de diminuer facilement leur déchet. La mise en place est prévu avant l'été 2023. En plus de son utilité pour les organisateurs d'événement, celui-ci comprendra aussi une communication adaptée aux événements permettant de sensibilisé les habitants aux déchets.

4- Broyage sapins de Noël

Opérations de collecte et de broyage des sapins de Noël organisées dans 21 communes (actions sur 2022/2023). La première opération organisée début 2021 ayant été expérimentale, il s'agit aujourd'hui de la 3ème édition de cette action, qui comme tous les ans, permet une grande mobilisation des communes. Elle permet aux habitants de déposer leur sapin de Noël au plus proche de chez eux. Les sapins sont ensuite broyés et le broyat sera utilisé soit par les habitants soit pour les services espaces verts localement.

5- Autres actions

COMMUNES ÉCO-ENGAGÉES

4 ateliers thématiques ont réuni des participants des communes du territoire, sur des thèmes divers :

7 mars : le compostage partagé (13 participants, 9 communes)

14 avril : la gestion écologique ou différenciée des espaces verts (16 participants, 11 communes)

16 juin : les parcs à feuilles / le tri des déchets au cimetière (8 participants, 7 communes)

26 octobre : Visite à Dijon pour découvrir une plateforme de redistribution de broyat, le compostage en bout de champ et les plateformes de compostage communales (5 participants, 5 communes)

FORMATIONS GUIDE COMPOSTEUR

Au titre de la politique de prévention des déchets de la communauté urbaine, des formations guide composteur sont régulièrement organisées sur le territoire dans le cadre du dispositif d'animation et sensibilisation au enjeux de la gestion de proximité des biodéchets. Cette formation est reconnue par l'ADEME (l'agence de la transition écologique) et référencée au registre des compétences professionnelles (depuis novembre 2022).

Celles-ci ont vocation à former des citoyens avertis sur les enjeux liés aux biodéchets, afin qu'ils constituent des relais de terrain pour la collectivité dans la promotion du compostage de proximité envers différents publics (voisins, collègues, amis...) et dans différentes situations (compostage de quartier, compostage en bas d'immeuble, compostage en établissement, etc.).

Pour valider le cursus « guide composteur » selon le référentiel de l'agence de la transition écologique (l'ADEME), il faut effectuer à minima 5 ½ journées sur les 8 proposées :

- Les 3 modules obligatoires : GC11 (2 ½ j), GC12 (½ j), GC13 (½ j)
- Au minimum 1 module de spécialisation : GC21 (½ j), GC22 (½ j), GC23 (½ j), GC24 (½ j)

9 demi-journées de formation ont été organisées d'octobre à décembre 2022 avec le prestataire Arborescence, sur le marché 20015DSP. Une participation constante toute au long de la formation :

Samedi 8 octobre	Les bases du compostage (8 participants)	GC11 (1/2)
	Le compostage partagé entre voisins (6 participants)	GC22
Samedi 29 octobre	Le compostage domestique et jardinage au naturel (16 participants)	GC11 (2/2)
	Les leviers d'une communication réussie (17 participants)	GC12
Mardi 8 novembre	Pourquoi devenir Guide Composteur ? Le rôle et les missions du Guide composteur sur le territoire de la CUCM (16 participants)	GC13
Mercredi 16 novembre	Les déchets du jardin valent de l'or ? bases et astuces d'un jardin "0 déchet" (10 participants)	GC21
	Tout savoir sur le lombricompostage (11 participants)	GC24
Jeudi 8 décembre	Les bases du compostage (6 participants)	GC11 (1/2)
	Savoir composter en restauration collective (8 participants)	GC23

Au total, 17 personnes ont participé à cette formation guide composteur 2022, et 12 de ces participants ont validé le parcours de guide composteur.



COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Compostage individuel :

103 composteurs ont été vendus sur l'année 2022.

Compostage collectif :

En 2022, 1 site de compostage collectif a été installé sur le territoire communautaire se situant à la Montagne des Boulets au Creusot. Au total, la CUCM compte une quarantaine de sites de compostage partagé sur le territoire.

De nouveaux composteurs collectifs

27 juin : Quartier du tennis



En présence de la société ALFACY, les nouveaux composteurs collectifs ont été installés sur le quartier du Tennis, pour pérenniser un site qui fonctionne très bien.

25 juillet : Montagne des boulets



Le site de compostage partagé à la Montagne des Boulets a été victime de son succès. Installé en janvier 2022, il aura été nécessaire 7 mois plus tard d'installer de nouveaux bacs, ceux produits par l'ESAT n'étant que peu adaptés à l'usage intensif du compostage collectif.

Par ailleurs, depuis le mois de décembre 2022, 11 sites de compostage collectif ouverts au public sont géo localisable depuis la cartographie du site internet communautaire.

DÉCHETS VERTS

La communauté urbaine a engagé une démarche de réduction des déchets dès 2017 en proposant différents dispositifs d'aide aux usagers du territoire (particuliers, associations, communes) pour la réduction et la valorisation des déchets verts, et notamment :

- Une aide à « l'achat d'un broyeur » (à destination des particuliers) ;
- Deux prêts par an de broyeurs auprès de loueurs partenaires pris en charge à 100% par la CUCM. Cette aide est majorée à 7 jours de prêt par an pour les associations (2 prêts effectués en 2021) et les communes.

Le dispositif de prêt gratuit ayant révélé quelques limites, toutes les aides au broyage seront désormais attribuées sous forme de subvention contre le suivi d'une session d'information (en ligne ou en présentiel) sur le compostage et le broyage pour les habitants du territoire.

MARATHON DU BROYAGE

Une opération " marathon du broyage " a été organisée du vendredi 23 septembre au samedi 1er octobre 2022 sur le territoire de la CUCM dans le cadre du festival des solutions écologiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté (24 sep. - 2 oct.).

Cette action a été initiée dans l'optique de sensibiliser les usagers du territoire au broyage des déchets verts, en lien avec les communes et leurs services techniques, et de communiquer sur l'achat de broyeurs mutualisés pour les communes, l'objectif étant de réduire les déplacements en déchetteries et de valoriser la matière produite localement. Les habitants ont ainsi pu bénéficier de 4 dates broyer leurs déchets lors d'animations :

Lieu & date	Prestataire
Déchetterie Ciry-le-Noble - 23/09/22	Régie de quartier du bassin minier
Déchetterie Montceau-les-Mines - 28/09/22	Régie de quartier du bassin minier
Stade Omnisport de Saint-Sernin-du-Bois	Régie de territoire nord
Parking du C2 à Torcy	ESAT du Breuil

Montceau-les-Mines



Saint-Sernin-du-Bois



Torcy



Le marathon du broyage

4 journées pour broyer du vert !

Apportez vos déchets verts et repartez avec du broyat

Opération organisée dans le cadre du Réseau des Solutions Écologiques proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Objectif
Le broyat obtenu peut être utilisé pour le paillage de votre jardin. Une technique naturelle pour conserver l'humidité du sol, donc de diminuer l'arrosage, tout en réduisant les corvées de sarclage, de binage et de désherbage.

Modalités
 > Dépôt maximum de 4m³
 > Possibilité de repartir avec son broyat
 > Sont acceptés : les branchages de 10 cm de diamètre au maximum
 > Ne sont pas acceptés : les thuyas, les pelouses et les déchets verts n'ayant pas été triés contenant des clous, du grillage...

Calendrier
 > **Vendredi 23 septembre de 9h à 11h30 :** déchetterie de Ciry-le-Noble
 > **Mercredi 28 septembre de 14h à 17h :** déchetterie Barrat-Lucy à Montceau - rue de Lucy
 > **Vendredi 30 septembre de 14h à 17h :** Saint-Serrin-du-Bois, stade omnisports Joseph Simonin
 > **Samedi 1^{er} octobre de 14h à 17h :** Torcy, parking de l'ancienne Pataterie, à côté du C2

creusot-montceau.org  0 800 216 316

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ **Creusot Montceau** Communauté urbaine

Près de 40 personnes ont ainsi bénéficié de cette opération, et plus de 30m3 (soit l'équivalent du volume d'une benne de déchetterie) de déchets verts ont été valorisés.

TRI DES DÉCHETS AU CIMETIÈRE

Suite au travail collaboratif avec les communes, des supports visuels pour communiquer sur le tri des déchets au cimetière ont été élaborés :



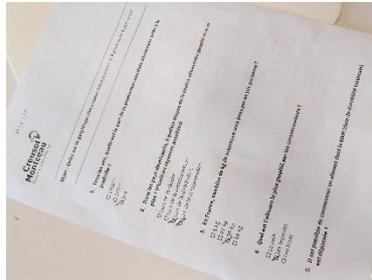
15 communes ont sollicité la CUCM pour bénéficier des nouveaux visuels de communication pris en charge par la CUCM.

ANIMATIONS DIVERSES

14 mai : Tenue d'un stand aux portes ouvertes des serres du Creusot



19 mai : Animation sur le gaspillage alimentaire au lycée Henry Parriat



Programme de l'animation :

- Quiz sur le gaspillage alimentaire
- Préparation de chips d'épluchures de légumes et de fruits
- Préparation de pains perdus

Public sensibilisé :

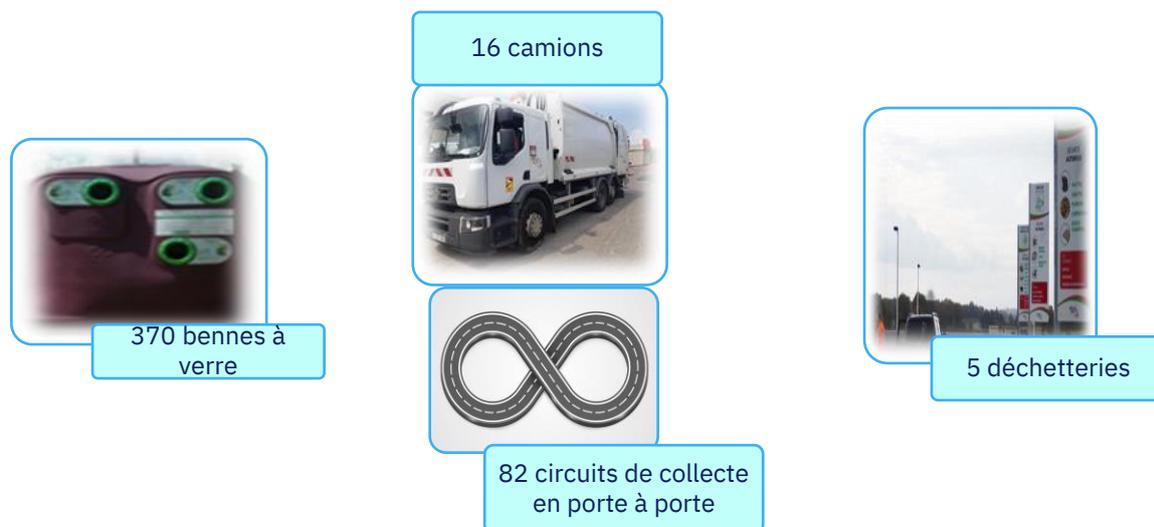
- 2 classes de seconde :
 - 1ère : 20 élèves
 - 2ème : 23 élèves

24 septembre : Animation à la Montagne des Boulets dans le cadre du festival des solutions écologiques de la région BFC avec notre prestataire Arborescence



5- La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Récapitulatif des tonnages des principaux flux en fonction du mode de collecte :



	Porte à porte (en tonnes)	Point de proximité (en tonnes)	Total (en tonnes)	En kg/habitant
OMR	14 394	5 041	19 435	208,8
Recyclables	4 822	1 094	5 916	63,6
Verre	-	3 032	3 032	32,6
Déchetterie	-	25 995	25 995	279,3

La collecte sélective s'effectue en mélange (les emballages recyclables en plastique, métalliques, cartonnés sont collectés dans le même bacs que les journaux, papiers et magazines) pour toutes les communes du territoire de la CUCM.

Les opérations de collecte sont principalement réalisées avec du personnel communautaire : collecte des bacs en porte à porte, gestion de l'accueil dans les déchetteries

Le service exploitation de collecte gère :

- Les secteurs de collecte en points de proximité : les colonnes sont collectés par l'entreprise Véolia pour les OMR et les Recyclables et en régie pour le verre. La collecte de proximité est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage.
- La collecte en porte à porte en régie complète.
- La gestion du parc de bacs



En ce qui concerne les points de proximité, ce sont 400 points installés et répartis sur l'ensemble du territoire et utilisés par 23 708 habitants, soit un point pour 60 habitants en moyenne.

Commune	Population totale communale	Population en AV	Nb de points de collecte	Volume disponible en m3
LES BIZOTS	466	466	12	48
BLANZY	6 097	671	15	67
LE BREUIL	3 556	711	9	36
CHARMOY	266	266	7	24
CIRY-LE-NOBLE	2 262	724	13	45
LE CREUSOT	21 491	4 943	73	335
ECUISSES	1 581	95	5	16
ESSERTENNE	475	475	5	31
GENELARD	1 380	538	11	42
GOURDON	895	618	9	36
MARIGNY	155	155	4	16
MARMAGNE	1 241	447	7	28
MARY	254	254	2	12
MONTCEAU-LES-MINES	17 897	4 295	81	397
MONTCENIS	2 009	121	3	12
MONTCHANIN	4 963	943	19	89
MONT-SAINT-VINCENT	321	321	4	16
MOREY	195	195	4	23
PERRECY-LES-FORGES	1 597	351	6	26
PERREUIL	551	551	5	28
POUILLOUX	982	196	4	15
SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1 088	772	15	56
SAINT-EUSEBE	1 196	287	6	28
SAINT-FIRMIN	861	792	7	37
SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE	244	244	4	23
SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	1 012	111	3	10
SAINT-MICAUD	273	273	4	16
SAINT-PIERRE-DE-VARENNES	850	850	8	36
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON	485	485	5	24
SAINT-SERNIN-DU-BOIS	1 775	231	7	28
SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	841	488	4	16
SAINT-VALLIER	8 616	948	18	78
SANVIGNES-LES-MINES	4 311	776	13	57
TORCY	2 886	115	8	34



Point d'apport volontaire en dispositif aérien au foyer de la couronne sur la commune du Creusot

Point d'apport volontaire en dispositif enterré rue Maréchal Leclerc sur la commune du Creusot



Point d'apport volontaire en dispositif semi-enterré Allée des Lilas sur la commune des Bizots

Point d'apport volontaire d'une colonne à verre Avenue André Malraux – les Alouettes sur la commune de Montceau-les-Mines



L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

Le territoire de la CUCM est organisé géographiquement en deux centres opérationnels de collecte des ordures ménagères : secteur Nord situé sur la commune de Torcy et secteur Sud situé sur la commune de Saint Vallier.

Chaque centre regroupe plusieurs communes et dispose d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

La collecte sélective était hebdomadaire. Depuis le 22 novembre 2021, celle-ci s'effectue tous les quinze jours. La collecte des OMR s'effectue 1 fois / semaine.

Les jours de collecte

Du lundi au vendredi y compris les jours fériés. Exception faite pour le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier, les circuits concernés sont rattrapés le samedi suivant.

Le parc de bacs roulants

Le parc de bacs roulants est estimé à 73 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 660 litres, répartis entre bacs pour les ordures ménagères – couvercles noirs (36 780 bacs dont 80% de bacs 180 litres) et bacs pour les emballages recyclables – couvercle jaune (36 400 bacs dont 82 % de bacs 240 litres).

En 2022, près de 4 000 interventions de dotation ont été réalisées, ces interventions comprennent les nouvelles mises en place, les remplacements de bacs cassés ou de changements de capacités. Ces prestations sont principalement réalisées par la régie des quartiers du bassin minier dans le cadre d'un marché de service.

Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés en porte à porte, la dotation est un bac individuel à couvercle jaune et un bac à couvercle noir,
- Pour les collectifs, les entreprises et artisans, la dotation est un bac à couvercle jaune et un bac à couvercle noir avec une plus grande capacité de stockage.

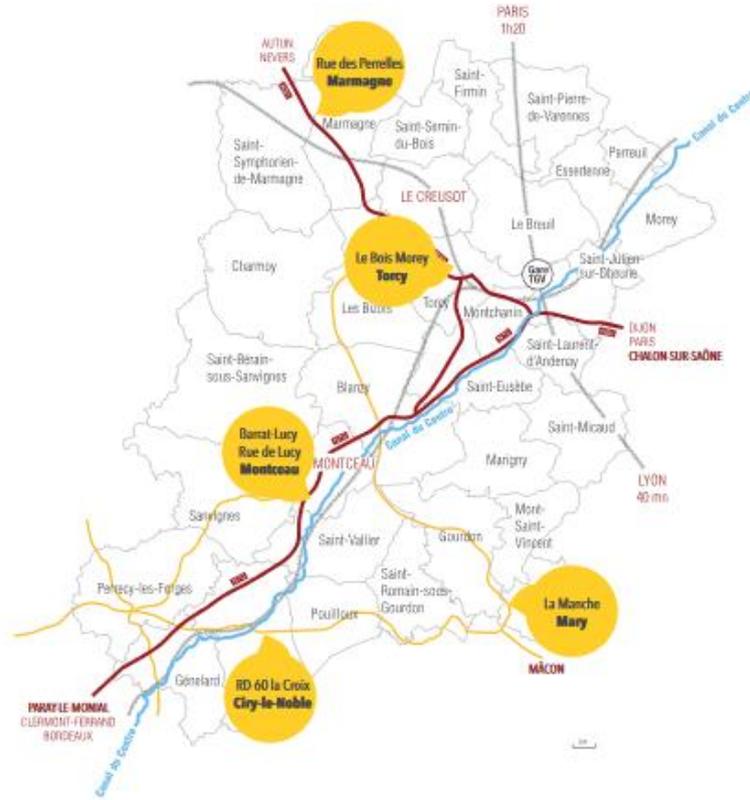
Le recyclage des bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc, les bacs usagés sont récupérés par l'entreprise ESE France qui propose le recyclage des conteneurs anciens et défectueux. Les conteneurs devenus inutiles sont collectés à un point central puis broyés directement sur place, pour ensuite être recyclés. Ces matériaux sont nettoyés et séchés, puis convertis en matières premières de qualité pour la fabrication de conteneurs.

En 2022, ce sont **25** tonnes de plastique qui rentrent dans la fabrication de nouveaux conteneurs.

5. Les déchetteries

5 déchetteries à disposition sur le territoire Creusot-Montceau, ouvertes aux particuliers et professionnels.



98 % des habitants à moins de 15 min d'une déchetterie.

6 955 heures d'ouvertures totales en 2022, 186 668 visites soit **27 visites par heure** en moyenne.

Apports par habitants 279 kg dont :

Gravats : 82,3 kg/hab. (7 660 tonnes)

Déchets verts : 82,2 kg/hab. (7 650 t)

Encombrants : 40,4 kg/hab. (3 760 t)

Ameublement : 15,2 kg/hab. (1 400 t)

Déchets électriques et électroniques : 6,77 kg/hab. (630 t)

3- Horaires d'ouverture

	MONTCEAU <i>Barrot Lucy</i>	TORCY <i>Le Bois Morey</i>	CIRY-LE-NOBLE <i>RD 60 la Croix</i>	MARMAGNE <i>Rue de Perrelles</i>	MARY <i>La Manche</i>
LUNDI	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	8h30 – 11h45	8h30 - 11h45	13h30 – 17h30
MARDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
MERCREDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	8h30 - 11h45
JEUDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
VENDREDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	13h30 - 17h30
SAMEDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 – 11h45
DIMANCHE	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Fermeture les jours fériés

4- Modalités d'accès

Pour les particuliers, pour accéder aux déchetteries il est nécessaire de présenter un code d'accès (cryptogramme sous forme de QR-Code). Ce code peut être obtenu dans les déchetteries, sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 34 passages par années civile. Au-delà l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous). Les apports (hors amiante) sont plafonnés à 2 m3 par passage. Au-delà de 2 m3 de déchets par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.

Dépôt d'amiante : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous.

Professionnels : l'accès est payant dès le premier passage (voir tarifs ci-dessous). Les apports de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) sont limités à 2 m3 par passage.

Dépôt d'amiante : les dépôts d'amiante sont interdits.

Pour les associations et les collectivités du territoire, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous), sauf pour les encombrants.

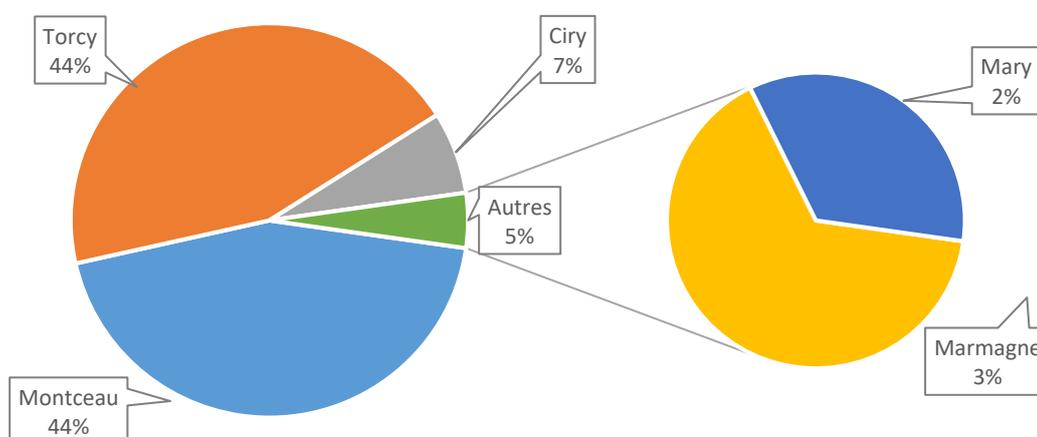
Collecte des encombrants :

La collecte des objets encombrants s'effectue en apport directement dans une de nos 5 déchetteries ou en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers au numéro vert de la CUCM.

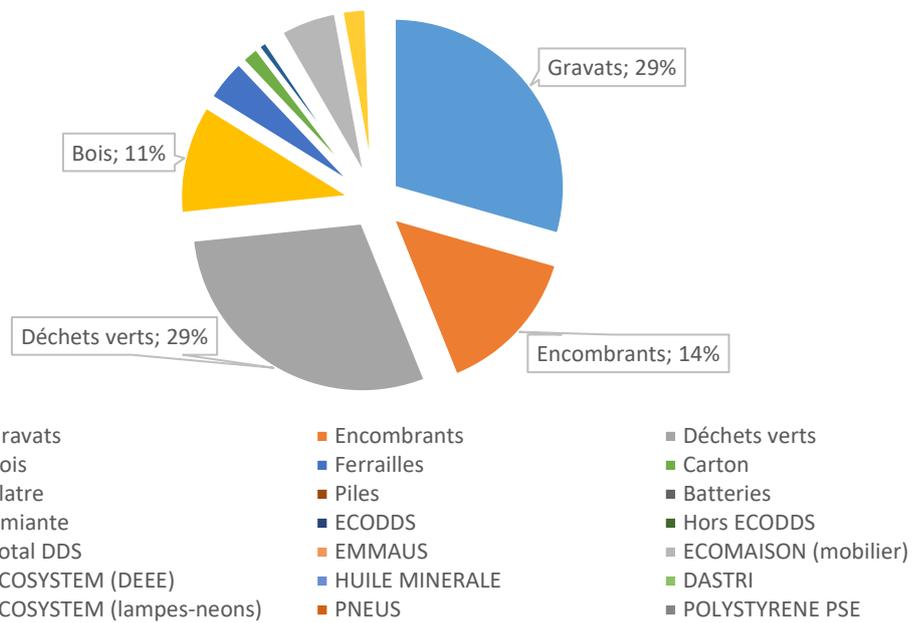
Cette prestation est assurée par le prestataire de service : Régie de quartier et des territoires

Répartition des apports :

Répartition des apports par déchetterie



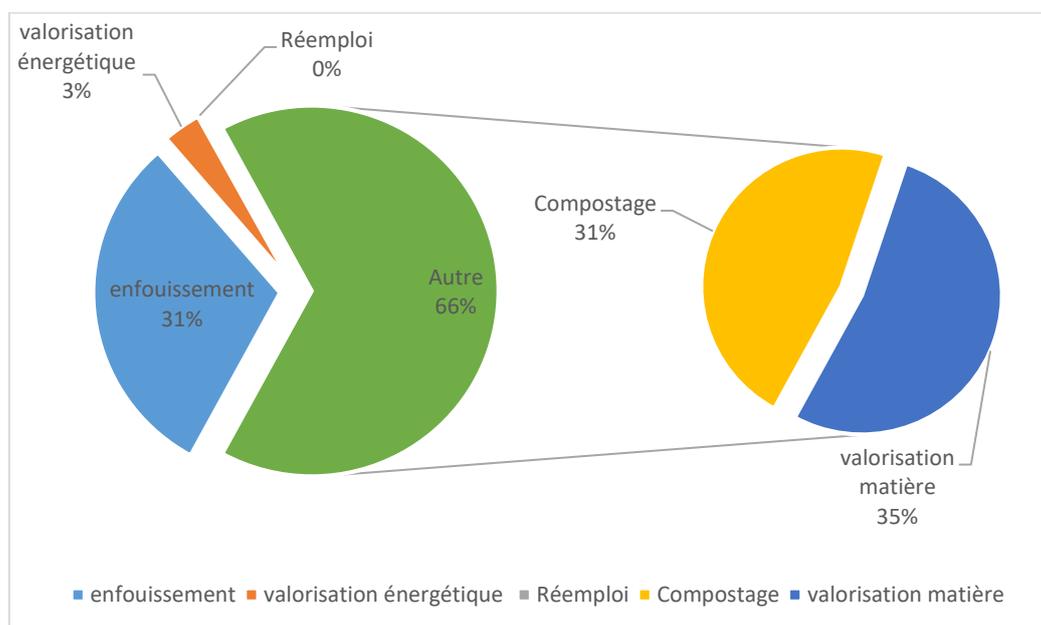
Répartition par flux de déchets



6. Le traitement des déchets collectés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

La loi de transition écologique pour une croissance verte impose aux collectivités un taux de recyclage matière et organique de 65% en 2025. Tous les efforts menés depuis des années tant au niveau de la collecte qu'au niveau du choix des modes de traitement permettent d'obtenir dès 2022 le taux réglementaire demandé.



Les déchets issus des déchetteries

Les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique qui permet d'obtenir un amendement organique utilisé en agriculture. Les quantités sont en très forte augmentation par rapport à l'année précédente « +47 % d'augmentation ». Cette évolution, malgré les actions de prévention, est principalement due aux conditions météorologiques.

Les déchets dangereux collectés sont traités par des filières spécialisées pour maîtriser les impacts sur l'environnement selon deux filières :

- La valorisation matière pour les piles et les batteries par exemple
- La valorisation énergétique pour les huiles, peintures ou produits chimiques

Les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont orientés en fonction de leurs catégories vers le recyclage (>75%), vers la valorisation énergétique (10%) ou en enfouissement (15%). Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière.

Mode de traitement et quantité 2022		Types de déchets	Tonnages 2022	Tonnage en kg/hab
Valorisation matière 19 755 T	Recyclage ou réutilisation	Ferrailles	1061,67	11,28
		Cartons	370,49	3,93
		Bois	1233,78	13,10
		Plâtre	230,13	2,44
		DDM : Batteries	14,29	0,15
		DDM : Piles	6,78	0,07
		Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	456,46	4,85
		Mobiliers	633,28	6,73
		Gravats	7656,94	81,32
		Encombrants	75,22	0,80
		Pneumatiques	19,15	0,20
		Roues jantées	13,38	0,14
		Polystyrène	8,14	0,09
		Objets réutilisables	47,26	0,50
	Néons	0,38	0,00	
	Recyclage-compostage	Dechets verts	7928,24	84,20
Valorisation énergétique 1 904 T	Valorisation énergétique	DDM : Autres Déchets Dangereux des Ménages	131,48	1,40
		Déchets d'activités de soins à risque infectieux	0,49	0,01
		Bois	1233,78	13,10
		D3E	60,86	0,65
		DDM :Huiles	38,60	0,41
		Pneumatiques	39,06	0,41
		Néons	0,02	0,00
		Mobiliers	399,97	4,25
Stockage 4 317 T	Stocakage en installation de stockage de déchets inertes (gravats) et non dangereux (encombrants)	Cartons	41,17	0,44
		Bois	274,17	2,91
		D3E	91,29	0,97
		Mobiliers	77,77	0,83
		Encombrants	3685,84	39,14
		Pneumatiques	5,36	0,06
		Amiante	61,94	0,66
		Dechets verts	80,08	0,85
		Néons	0,04	0,00

25977,515

275,89

Le tableau suivant présente les titulaires des marchés de traitement des déchets des déchetteries :

		Matériaux	Repreneurs
DECHETTERIE	Valorisation matière	Bois	SUEZ
		Cartons	SUEZ
		Métaux	PASSARD
		Batteries	PASSARD
		DEEE	OCAD3E
		Textiles	LE RELAIS
	Valorisation par compostage	Déchets verts (Végétaux)	CMR
	Valorisation thermique ou par régénération	Huiles minérale	SRA SAVAC
		Huiles végétale	SRA SAVAC
		Piles	COREPILE
		Néons	RECYLUM
		DASRI	LA COLLECTE MEDICALE
		Pneumatiques	ALIAPUR
Valorisation par le réemploi	Déchets dangereux DDS	ECODDS / SRASAVAC	
	Objets ré employables	EMMAÜS	

Les déchets issus de la collecte

Le bac noir : les ordures ménagères résiduelles sont collectées et envoyées dans l'usine de traitement des déchets de Torcy, dans la filière de traitement mécano biologique. Après quelques semaines on obtient un compost normé (en le mélangeant avec une fraction de compost de déchet vert) qui est utilisé en agriculture. En 2022, CMR a commercialisé 7000 tonnes de compost mixte. Sur 19 000 tonnes entrantes, seuls 11 000 tonnes (de déchets non recyclables et non valorisables) sont envoyées en centre d'enfouissement.

Le bac jaune : les déchets recyclables collectés dans les bacs, colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés sont envoyés au centre de tri de Torcy pour y subir une étape de préparation essentielle avant le recyclage : le tri et le regroupement par matière.

Cette étape permet également de retirer les erreurs de tri encore trop présentes dans les bacs -37 % d'erreurs - qu'il est impératif de retirer si on veut valoriser les déchets et obtenir des subventions.

Les repreneurs des matières issus du centre de tri sont les suivants :

		Matériaux	Repreneurs
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Verre	Verallia France – siège social à COURBEVOIE
		Cartonnette	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
		Briques alimentaires	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
		Flaconnages plastiques	Valorplast – 21, rue d'Artois 75008 PARIS
		Aluminium	CSR Environnement – siège social 130 bd St Denis 92400 COURBEVOIE
		Acier	SARL Sofrest Diffusion – 6, rue d'Amérique 88100 Saint DIE DES VOSGES
		Papiers- Journaux, Revues Magasines	NORSKOG – siège social Rte Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY cedex
		Gros de Magasin	EPR – siège social 40 Av. Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

En 2022, la CUCM a valorisé **7 632 tonnes**.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le territoire de la CUCM en 2022 (Source : e-tonnes.citeo.com) :





Acier

330

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 330 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

487 080 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
4 388 340 kms

et

2 701 050 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
415 470 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

4 290 Lave-vaisselle

ou

4 620 m de rail de train



Mix Rigides PET

294

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 294 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

689 430 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
6 211 338 kms

et

9 244 242 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 422 078 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

152 880 Couettes

ou

1 705 494 Ours en peluche



Papier - Carton

470

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 470 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices
environnementaux

-59 455.0 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
-9 146.200 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

1 763 910 Boîtes à chaussures (200g)

ou

932 480 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6
bouteilles



Briques alimentaires

60

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 1 tonne DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

-92.3 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
-14.210 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

7 692 Rouleaux de papier toilette

ou

1 748 Rouleaux d'essuie-tout



Aluminium

14

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 14 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

107 814 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
971 334 kms

et

1 847 804 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
284 284 jours d'une TV
LCD

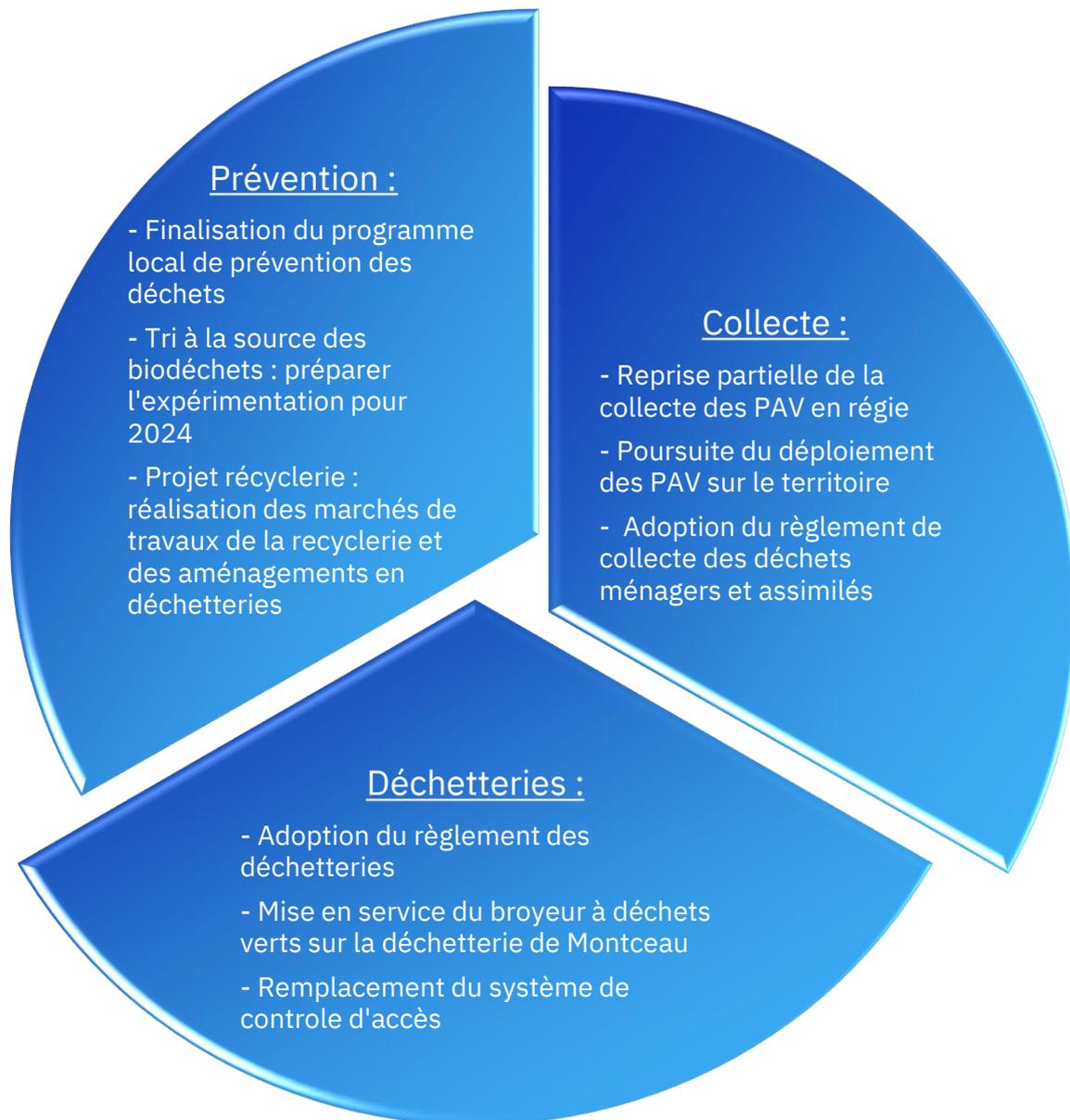
La fabrication
de nouveaux produits

4 102 Cadres de vélo de course (2kg)

ou

8 204 Cadres de trottinette (1 kg)

7. Perspectives 2023



8. Le financement du service

Le service de gestion des déchets est financé en partie par la TEOM et par le budget principal.

Pour l'année 2021, le cout du service public de gestion des déchets s'élève à 14 063 804 € :

Cout du service = cout complet (toutes taxes)	14 063 804 €
Recettes (matières, subventions, soutiens des éco-organismes)	2 279 757 €
Cout aidé (cout service – recettes) (toutes taxes)	12 618 219 €
TEOM	9 596 343 €
Montant couvert par le budget principal	3 021 876€

La taxe couvre donc **76 %** du cout du service en 2022.

Par habitant En € HT	OMr	Collecte sélective	Verre	Déchetterie	Total
Cout complet	69,27	45,60	3,63	32,42	151,11
Cout aidé	68,81	25,71	2,07	29,84	126,61

Cout complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre

Cout aidé = le cout auquel on déduit les recettes (soutiens éco organismes, produits industriels). C'est ce cout aidé qui doit être couvert par la taxe

9. Les éco-organismes qui nous soutiennent

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

- Pour les emballages ménagers et les papiers : la CUCM a contractualisé avec la société CITEO, société agréée par l'état. Elle accompagne et garantit des soutiens à la tonne triée des emballages.



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les ampoules usagées. sur les 5 déchetteries, les DEEE sont séparés en 4 flux :
 - les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
 - les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
 - les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateur
 - les écrans : télévisions, moniteurs

Dans le cadre de la filière responsabilité élargie des producteurs des DEEE, de la collecte et du recyclage des ampoules usagées, la CUCM a signé une convention avec l'éco-organisme Ecosystem permettant de bénéficier, d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries et d'autre part, de soutien financier.



- Les DDS (déchets diffus spécifiques) :
Les déchets diffus spécifiques, sont issus du bricolage familial, du jardinage (peintures, filtres à huile, colles, produit phytosanitaire ...). Les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchetteries du territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de cette filière, ECODDS participe d'une part à la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries et d'autre part, de soutien financier.



- Les DEA (déchets d'éléments d'ameublement) Eco Mobilier devient Ecomaison :



Prend en charge la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des meubles et matelas usagés. A ces produits, se sont ajoutés en 2018 les couettes et oreillers. Leurs missions sont financées par une éco-participation dont s'acquitte chaque consommateur lorsqu'il achète un des produits neufs que l'organisme prend en charge.

- Les pneumatiques :



Les déchetteries acceptent les pneumatiques usagés véhicule léger des particuliers dans la limite de 4 pneus.

Ils sont ensuite collectés puis valorisés par ALIAPUR

- Les objets réemployables :

La collecte, le réemploi et la vente d'objets, activité historique du mouvement, a permis de positionner Emmaüs, dans toutes les filières (textile, DEEE, DEA), comme un acteur majeur de la prévention des déchets. Grâce au réemploi, il lutte contre le « tout jetable » et repousse les limites de l'obsolescence programmée.



- Les vêtements usagés



Refashion est l'éco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussure.

- Déchets médicaux

DASTRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) :

Est l'éco organisme national agréé par l'état français et financé par les industries de santé qui collecte et traite les DASRI perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

Depuis juillet 2016, DASTRI livre aux pharmacies des boîtes qui intègrent un message de sensibilisation et des consignes opérationnelles à l'intention des utilisateurs.

La filière DASTRI est financée à 100 % par les entreprises adhérentes à l'association. En application de la réglementation REP, les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux sont considérés comme les producteurs des déchets.

